



Déclaration liminaire FSU, CTSD du 27 juin 2014

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Tout d'abord, la FSU remercie les services pour la disponibilité et l'écoute attentive dont ils ont fait preuve tout au long de l'année à l'égard de notre fédération.

Concernant la carte scolaire 1er degré, il est évident qu'assurer la réussite de tous les élèves et lutter contre d'inacceptables inégalités scolaires impose de transformer l'école. C'est encore plus vrai dans notre département qui conjugue ruralité et origines sociales modestes.

Le défi d'une véritable transformation de l'école est d'actionner les différents leviers pour une école égalitaire. La priorité donnée à l'école primaire devrait offrir de nouvelles perspectives pour une meilleure prise en compte des élèves et cela, dès les premières étapes de leur scolarité. Force est de constater que cela n'en a malheureusement pas encore pris le chemin.

Après des années de mépris du métier, d'asphyxie budgétaire et de gouvernance autoritaire conduisant à une dégradation des conditions de travail et une augmentation de la souffrance des personnels, les changements sur le terrain ne sont toujours pas présents alors que les enseignants ont besoin de reconnaissance, de liberté professionnelle, et de soutien.

Cela passe obligatoirement par une politique volontariste en matière de postes, de formation, de recherche, de crédits, pour ne pas en rester aux bonnes intentions, et renvoyer aux enseignants la responsabilité des difficultés des élèves et de l'école.

L'école maternelle a besoin d'un nouveau souffle. École à part entière, elle doit être adaptée aux besoins spécifiques des jeunes enfants (espaces, effectifs, matériel...). Sa diversité de pratiques, de situations d'apprentissage et de vivre ensemble constitue une spécificité qui doit être renforcée pour l'acquisition des apprentissages premiers en lien avec le développement de l'enfant. Pour le SNUipp-FSU, les effectifs ne doivent pas dépasser 25 élèves par classe (20 en Education prioritaire), 15 en Petite section et Très petite section.

Les moins de 3 ans doivent être comptabilisés dans la carte scolaire et leur scolarisation doit être rendue possible partout où les parents en font la demande.

A l'école élémentaire, des effectifs ne dépassant pas 25 élèves dans chaque classe (20 en éducation prioritaire et dans les classes à plusieurs niveaux) sont indispensables à de bonnes conditions d'apprentissage.

Baisser le nombre d'élèves par classe est une demande forte des enseignants. Ce n'est pas une idée farfelue mais bien les indications des acteurs du terrain qui connaissent leur métier et qui savent de quoi ils ont besoin pour mieux faire réussir leurs élèves.

Même si le SNUIPP-FSU 62 acte positivement 18 nouveaux « plus de maîtres que de classes », cela ne représente qu'un maître surnuméraire pour 110 classes. Le SNUipp-FSU 62 souhaite que ce dispositif soit amplifié et généralisé. C'est une revendication historique du SNUIPP-FSU car c'est un levier important pour faire réussir nos élèves et notre école.

La FSU acte positivement l'abandon de certaines fermetures vues en groupe de travail ainsi qu'un nombre de fermetures tardives en baisse par rapport à l'année dernière .

La FSU se réjouit d'avoir été, semble t'il, entendue sur sa demande d'augmenter le nombre d'enseignants référents dans notre département. En effet, l'augmentation de la scolarisation des élèves en situation de handicap nécessite des moyens humains plus conséquents.

La FSU regrette cependant les fermetures de postes dans les établissements spécialisés qui marquent un recul dans la prise en compte des élèves en situation de handicap

Plus généralement pour notre département, la FSU dénonce :

- les seuils élevés et identiques depuis 3 ans et qui vont laisser encore de nombreuses classes du département avec des effectifs chargés
- la non prise en compte dans les effectifs des élèves de moins de trois, hors Eclair, et la volonté affichée de ne pas scolariser les tous petits
- le non rétablissement des RASED qui ne permet pas de prendre en charge correctement tous les élèves en grande difficulté de notre département
- les fermetures de classes annoncées tardivement, en juin, qui vont mettre en difficulté des collègues subissant des mesures de carte après la première phase du mouvement intradépartemental, et qui ne sont pas acceptables
- l'impact de la réforme des rythmes à venir sur la carte scolaire, puisque nos retours de terrain indiquent que, dans les communes ayant appliqué la réforme en 2013, on constate déjà un début de départs d'élèves du public vers le privé, motivé par un rejet de la réorganisation hebdomadaire du temps scolaire.

En effet, un grand nombre d'écoles privées, non assujetties à la mise en place de la réforme des rythmes, mènent actuellement des campagnes de communication, rencontrant un certain succès auprès des familles, contre cette réforme. Le gouvernement s'est obstiné à ne pas entendre l'avis des professionnels de l'éducation et des parents d'élèves qui rejetaient cette réforme. La FSU dénonce et combattra toujours cette inégalité public/privé et continue, par la même occasion, de réclamer la suppression de la loi Carle.

La FSU souhaite obtenir, à la rentrée, un bilan chiffré du nombre d'écoles privées et du nombre d'élèves dans le privé qui seront à 4 jours et ceux qui seront à 4,5 jours.